



Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ↳ Utiliser le navigateur « Firefox » → Logiciel disponible : [ICI](#)
- ↳ Cliquer le bouton « Télécharger » → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous »

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ↳ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC → Logiciel disponible : [ICI](#)
- ↳ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement  ou 

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** @ ou  :

- ↳ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement
- ↳ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer
- ↳ La liste des [adresses mails/ postales](#) DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif ?? :

- ↳ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ↳ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Rappels règlementaires :

1) Appendice 9 (A) §17 du règlement Aircrew :

« Lorsque le cours de qualification de type a inclus moins de 2 heures de formation en vol à bord de l'aéronef, l'examen pratique peut être accompli dans un FFS et peut être terminé avant la formation en vol à bord de l'aéronef.

La formation en vol agréée devra être réalisée par un instructeur qualifié sous la responsabilité :

a) d'un ATO ; **ou**

b) d'une organisation titulaire d'un CTA délivré conformément à l'annexe III (partie ORO) du règlement (UE) n° 965/2012 et spécifiquement agréée pour cette formation ; **ou**

c) de l'instructeur, dans le cas où aucune formation en vol à bord de l'aéronef pour un aéronef SP n'est agréée pour l'ATO ou le titulaire du CTA et la formation en vol à bord de l'aéronef a été approuvée par l'autorité compétente en charge des candidats.

Un certificat attestant le suivi du cours de qualification de type reprenant la formation en vol à bord de l'aéronef sera envoyé à l'autorité compétente avant que la nouvelle qualification de type soit consignée sur la licence des candidats. »

2) AMC2.ORA.ATO.125 du règlement Aircrew « Training program point (k) : Aeroplane training with FFS » :

« (A) at least four landings in the case of MPAs where the student pilot has more than 500 hours of MPA experience in aeroplanes of similar size and performance or, in all other cases, at least six landings.

(B) at least one full-stop landing; **and**

(C) one go-around with all engines operating. »

Pièces à fournir :

Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.

Attestation de formation dans un organisme approuvé.

↳ **Si formation à l'étranger : certificat d'approbation de l'organisme** de formation par l'Autorité étrangère d'un État membre de l'EEE ou Suisse ayant dispensé la formation suivie qui devra y être **listée comme approuvée**.

↳ Si la formation a été faite uniquement sur simulateur : copie d'une pièce permettant de vérifier la réalisation de la formation en vol sur l'aéronef (tours de pistes) (cf. règlement (UE) n°1178/2011 « AIR CREW » - Annexe 1 - appendice 9 (A) §17 et AMC2.ORA.ATO.125 point k ; ils doivent être effectués dans un ATO ou organisme de formation ayant une AOC (spécifiquement approuvé pour ce type de formation) avec un instructeur TRI → Dans ce cas-là, fournir la copie de la licence de l'instructeur.

Copie ou original du formulaire de compte rendu d'examen en vol réalisé avec un examinateur titulaire d'une autorisation conforme au règlement (UE) n°1178/2011 « AIR CREW » : **01FormExa** (Cf. lien internet : [ICI](#)).

- Copie de l'**autorisation de l'examineur** ayant fait passer le test d'aptitude si cet examinateur est titulaire d'une autorisation d'examineur non délivrée par française. Cet examinateur devra être obligatoirement sur la **NFE** « Non French Examiner List ». La page internet est disponible à l'adresse internet suivante : [ICI](#)
- Pour les qualifications **est restreinte ZFTT** : Programme de qualification de type suivi est approuvé en ZFTT, la qualification de type sera restreinte à l'opérateur.
 - ✉ Copie du « Certificate course completion » dûment complété et signé par l'ATO qui indique la compagnie dans laquelle sera effectué le LIFUS ZFTT.
 - ✉ Pour lever cette restriction, vous devrez fournir une attestation de cette compagnie qui précisera que vous avez effectué les 4 décollages et atterrissages requis dans les conditions de l'ORO FC 220.
- Pour les redevances, le formulaire « **143i-Formlic** » et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

En plus, dans le cas d'une 1ère QT(A) MP :

- Copie de l'**ATPL(A) ou PL(A) théorique (avec les modules 032/033 si 1ère QT MP)** sauf s'il a déjà été fourni. Pour la validité du PL(A), voir la note sur le site du MTE : [ICI](#).
- Dans le cas d'une **1ère QT MP** : Attestation de formation « Advanced UPRT » dûment complété et signé par l'ATO (Pour les formations ayant commencé après le 20 décembre 2019) ; soit la mention « Advanced UPRT » soit la conformité au FCL.745.A doit être mentionné sur l'attestation.
- Si la MCC n'a pas été combinée avec la formation à la QT :
 - ✉ Copie de l'attestation de la formation au travail en équipage **avion MCC** (ou FTE ou certificat FPC) ;
 - ✉ **OU** Attestation **hélicoptère MCC** (ou FTE ou FPC) et copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 100 h sur hélicoptère multipilotes ;
 - ✉ **OU** Copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 500 h sur hélicoptère multipilotes ;
 - ✉ **OU** Copie de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 500 h en exploitation multipilotes sur avion monopilote multimoteurs, en transport aérien commercial.
 - ✉ **OU** Equivalent MCC militaire (expérience à l'appréciation du pôle formations pour l'équivalent MCC)

Dans ce dernier cas (Équivalence MCC militaire), Il faudra fournir le « **37i-Formlic** : Formulaire de demande d'équivalence à MCC avion pour les navigants militaires » disponible à l'adresse internet suivante : [ICI](#) validé par le pôle Formation, écoles et simulateurs.

Envoi de votre dossier :

- Si votre **formation** a été effectuée en **France** :
 - ✉ Votre dossier doit être envoyé soit à la DSAC la plus proche de votre domicile (DSAC-IR ou DSAC Échelon central) : [Ici](#)
- Si votre **formation** a été effectuée en totalité ou en partie dans un pays de **l'EEE ou la Suisse** :
 - ✉ Votre dossier doit être envoyé à la DSAC - Échelon Centrale (au pôle Formation) par mail uniquement : dsac-formation-etranger-bf@aviation-civile.gouv.fr

Information sur le navigant :

1/4. Information sur le candidat

Nom de famille ¹	Nom d'usage (Si différent de ¹)			
Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance		
Adresse	Commune	Code postal		
Téléphone(s)	Courriel			
N° licence	Pays de résidence			
QT demandée	Date de délivrance de la licence Part-FCL			
Restriction ZFTT	<input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non.	Cf. Pièce à fournir en page 1 pour plus d'informations sur les documents à transmettre.		

2/4. Information sur l'organisme de formation ayant effectué la formation

Nom de l'organisme	Autorité ayant approuvé cette organisme
--------------------	---

3/4. Information sur l'examineur ayant effectué l'examen

Date de du skill test	Nom de l'examineur	
N° Examineur	L'examineur fait-il partie de la NFE	<input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non.

3/4. Expérience et prérequis

Expérience PIC sur avion (Cf. FCL.720.A(b)(1))	Avoir <input type="text"/> h (70h minimum) en tant que PIC sur avions.		
IR (Cf. FCL.720.A(b)(2))	Détenir ou avoir détenu une IR/ME : <input type="checkbox"/> Oui. <input type="checkbox"/> Non.		
Date obtention ATPL(A) ou PL(A) théorique (Cf. FCL.720.A(b)(3))	N° du certificat théorique		
Formation de travail en équipage (Cf. FCL.720.A(b)(4))	Cf. Pièce à fournir en page 1 pour plus d'informations sur les documents à transmettre.		

4/4. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à	Signature (électronique ou non)	Fournir la copie de la pièce d'identité (Si le formulaire est signé électroniquement)
Le	<p align="center">Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici</p> <p>1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</p>	